



Syndicat UNSA territoriaux CeA

**Réunion du comité social territorial du 05 juin 2023
De 14h à 18h
Salle de l'Assemblée, Colmar et en visioconférence**

1. Désignation du secrétaire adjoint de séance - UNSA CeA
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité technique de la Collectivité européenne d'Alsace du 15 novembre 2022 - POUR
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité social territorial de la Collectivité européenne d'Alsace du 27 mars 2023 - POUR
4. Consultation – Aménagement des horaires de décalés d'après-midi en service routier - (modification de l'article 6.3.2 du règlement du temps de travail des agents des routes) POUR – Dossier soumis à délibération de la collectivité

L'UNSA remercie l'administration pour la prise en compte de la demande de nos collègues des routes.

Sur ce dossier, malgré les réponses apportées, l'UNSA renouvelle ses propositions présentées en réunion préparatoire CST, dans la mesure où l'UNSA considère qu'elles seraient de nature à améliorer les conditions de travail de nos collègues des routes :

1. rapprocher le centre de décision du terrain en permettant à la ou au chef de centre voire au REER d'adapter les horaires, après échanges avec leurs équipes, selon les modalités alternatives qui seront retenues, avec validation des chefs des services routiers concernés.
2. ajouter une 3^e tranche : 11h – 19h - parce qu'en horaires décalés, 20h reste un horaire tardif et que les agent·es souffrent sur le décalé de l'après-midi

3. imposer strictement le travail du matin dans 2 situations bien définies :

- en cas de canicule,
- quand le travail posté du matin est plus efficace en zones touristiques pour cause d'accroissement du trafic en journée.

Sur ce point, il nous a été répondu que cela se pratique déjà. Aucun des agents vers lesquels nous sommes revenus n'ont connaissance d'un tel dispositif. Du coup, pourriez-vous, svp, nous préciser les zones concernées ?

Par ailleurs, l'UNSA renouvelle sa demande, pour les routes, d'un déclenchement du dispositif plan canicule et fortes chaleurs CeA bien avant les 30° actuellement en vigueur, c'est-à-dire dès 25°C.

Il y a quelques années, le Département du Bas-Rhin organisait des opérations Vis mon job pour faire découvrir la réalité des métiers à des collègues d'autres services. Le DGS de l'époque avait ainsi passé quelques heures à l'accueil d'un CMS. Pourrions-nous imaginer, dans un cadre similaire, qu'un·e responsable administrative, voire un·e élu·e, accompagne nos collègues des routes, revêtu·es des EPI, dès que les 25° sont atteints, afin de prendre toute la mesure de la pénibilité de leurs fonctions même hors canicule ?

Cette mesure nécessiterait la prise d'une nouvelle délibération. Aussi l'UNSA propose qu'elle intègre dès à présent la délibération qui sera prise sur ce dossier, afin de préserver les organismes et prévenir les risques quelque fois mortels du travail en période estivale.

5. **Consultation – Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) applicable aux agents de la Collectivité européenne d'Alsace – POUR -** *Dossier soumis à délibération de la collectivité*

L'UNSA est satisfaite de la féminisation des intitulés de métiers ainsi que des différentes créations de métiers intervenues.

L'UNSA reconnaît les efforts financiers consentis de l'administration sur ce dossier et l'en remercie, même si, pour elle, il est nécessaire d'aller encore plus loin. Dans cette optique, l'UNSA garde bien en ligne de mire les négociations sur la reconnaissance de l'expérience professionnelle qu'elle sollicite depuis la fusion de nos deux administrations.

Sur la proposition de l'UNSA d'intégrer les agents de sécurité dans le système dérogatoire au contingent mensuel des 25 heures supplémentaires, il nous a été répondu, lors de la préparation à ce CST qu'il n'y avait pas de demande de la hiérarchie des agents concernés. Or, il y a bien eu une demande pour intégrer le dispositif dérogatoire à hauteur de 30 heures/mois. L'UNSA renouvelle donc sa demande.

L'UNSA a pris note également que la création du métier de chargée de gestion de biens, origines et sinistres, valorisé en A5 est en cours de réflexion. En effet, les collègues concernées sont clairement sur de l'expertise opérationnelle et leur hiérarchie s'appuie toujours sur celle-ci avant de prendre une décision.

Deux regrets :

- la non application de la sujétion « tuteur/trice » dès 2 apprenti·es confié·es à la ou au maître de stage.
- l'absence du détail de la composition de l'IFSE dans l'arrêté individuel de chaque agent.e, ce qui permettrait à chacun·e de comprendre les écarts qui peuvent exister entre agent·es occupant les mêmes fonctions.

6. Consultation – Réorganisation du Service Coopérations Transfrontalières de la Direction Europe et transfrontalier (DET) - **POUR**

7. Consultation – Réorganisation du Pôle Lecture Publique de la Direction Culture et Patrimoine (DCP) – **CONTRE**

La commande politique à la CeA est d'aller vers plus de polyvalence pour se rapprocher du public. Ce projet semble donc aller à contre-courant.

Troquer une organisation complexe contre une autre, avec une hiérarchie pas forcément à proximité des agent·es, nous questionne.

Les services ont déjà été réorganisés il y a 2 ans, avec la création de la CeA. Ces réorganisations en série et la complexité du projet incitent l'UNSA à demander un accompagnement RH, avec la mise en place d'un suivi RPS. Des enquêtes anonymées auprès des agent·es pourraient être réalisées en septembre 2023, en avril et en décembre 2024, pour mesurer l'impact de cette nouvelle réorganisation.

8. Consultation – Plan de formation 2023 – Dossier soumis à délibération de la collectivité - **POUR**

L'UNSA salue le travail réalisé pour construire ce plan de formation et la variété des formations proposées.

Par ailleurs, dans le cadre de la modification du règlement de la formation, annoncée pour le second semestre, l'UNSA demande que soient revues à cette occasion les règles de prise en charge de frais d'hébergement des stagiaires CeA en cas de formations organisées en intra à l'instar de ce qui se pratique au CNFPT. En effet, certain·es se sont vu·es refuser cette prise en charge, alors même qu'ils ou elles suivaient deux jours de formation continue à plus de 70 km de leur domicile.